

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**DELIBERATION DU BUREAU**
du Syndicat Intercommunal d'Assainissement
de la Haute Vallée d'AureDÉPARTEMENT DES
HAUTES PYRENEES**SÉANCE DU 15 octobre 2024**NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au bureau : 8
 En exercice : 8
 Présents : 6
 Absents : 2
 Procuration : 0
 Qui ont pris part à la délibération : 6

L'an 2024, le 15 octobre, à 14 H 30, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean Mouniq

Présents : Mrs Jean MOUNIQ, André MIR, Jean PAUCIS, Louis RICARD, André DUBAN et Michel MILLET

Absents excusés :

Absents : Mrs Didier BRUN et Michel BESSONE

Date de la convocation

26/09/2024

A été désigné secrétaire de séance : Mr Jean PAUCIS

Date d'affichage :

26/09/2024

Objet de la délibération :

Demande de subvention à L'Agence de l'Eau Adour Garonne pour la réalisation des travaux de remise en état suite à la crue torrentielle du 7 septembre 2024

Le Président rappelle aux membres du bureau la crue torrentielle survenue le 7 septembre 2024 qui a provoqué d'importants dégâts sur la commune d'Aragnouet et dans une moindre mesure sur la commune de Vielle-Aure.

Il précise que des travaux doivent être réalisés rapidement notamment sur le réseau d'assainissement (regard et canalisations) et les équipements, compte tenu du risque sanitaire et environnemental.

Les principaux dégâts se situent :

Pour la partie équipement :

- ✓ Au niveau de la station d'épuration d'Eget où du matériel (pompe, agitateur) a été dégradé. De plus une vidange des bassins et un nettoyage du poste de relevage ont été nécessaires. :
13 236.91 € HT
- ✓ Au niveau de la station d'épuration de Vielle-Aure : remplacement d'une sonde ultrason pour le comptage du by-pass :
1 600.00 € HT

Pour la partie réseaux :

- ✓ Secteur de « Piau-Engaly » : casse de la canalisation de refoulement des eaux usées et un regard est endommagé :
1 067.00 € HT
- ✓ Secteur du « Pont du Moudang » : un regard en béton a été emporté et la canalisation en fonte (25 ml) a été endommagée :
12 855.00 € HT

Acte rendu exécutoire dès son envoi en Préfecture le,

Délibération N°10-10-2024

Accusé de réception en préfecture
 065-256501057-20241015-Del-2024-B010-DE
 Date de télétransmission : 18/10/2024
 Date de réception préfecture : 18/10/2024

- ✓ Secteur de « Mey-Abat » : la canalisation qui traverse la Neste d'aure (51 ml) a cédé en rive droite et s'est pliée en angle droit créant une entrée d'eau de la rivière dans le réseau d'assainissement collectif :
96 115.30 HT

Ces dégâts ont nécessité le curage par une entreprise agréée du tronçon situé depuis l'aval de la casse jusqu'à la station d'épuration et les tronçons de canalisations impactés sur Eget. Une benne a dû être louée pour entreposer les matériaux extraits :
5 600.00 € HT

A présent, une inspection télévisée doit être effectuée afin de contrôler l'état des canalisations (1250 ml) et des 25 branchements sur ce tronçon :
2 800.00 € HT

- ✓ Quartier « Fond du Saligat », « Quartier Loulit » et « secteur Avalanche Cachou » : l'érosion des berges a causé d'importants affouillements et il est nécessaire de réaliser des confortements des réseaux :
191 000.00 € HT

Le montant estimatif des travaux s'élève à : 324 274.21 € HT.

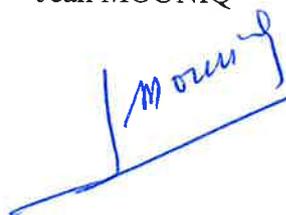
Le Président propose donc, aux membres du bureau de solliciter une aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, au titre du dispositif d'urgence, et de demander l'autorisation d'engager les démarches pour la réalisation des travaux, voire la réalisation des travaux avant le dépôt de cette aide financière, compte tenu de l'urgence de la situation.

Le Président entendu, les membres du bureau, à l'unanimité :

- Sollicitent de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, au titre du dispositif d'urgence, une aide financière et l'autorisation d'engager les démarches de consultation des entreprises, de choix de l'entreprise et de réalisation des travaux avant le dépôt de cette demande d'aide financière.
- Autorisent le Président à engager toutes les démarches utiles à l'application de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Président
Jean MOUNIQ



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT
DE LA HAUTE VALLEE D'AURE**
Promenade du Bernet
65170 VIELLE-AURE

Le Secrétaire
Jean PAUCIS

